



**Service de la population
Direction**

Avenue de Beaulieu 19
1014 Lausanne

N/réf. SMI/LSR/NSN
Affaire traitée par L. Sutter / N. Saillen

Lausanne, le 17 mars 2020
Mise à jour du 23 mars 2020

Directive 20/01 destinée aux Contrôles des habitants du canton

**COVID-19 et état d'urgence sanitaire décrété par le Conseil fédéral.
Instructions et informations pour les communes.**

Mesdames, Messieurs les Préposé-e-s,

A la suite de l'urgence sanitaire décrétée par le Conseil fédéral et les mesures prises par le Conseil d'Etat vaudois dans le cadre de l'état de nécessité (freiner l'accélération de la propagation du coronavirus et limiter au maximum les contacts humains), ce dernier a activé les plans de continuité de l'administration cantonale. Le SPOP privilégie le télétravail de ses collaborateurs tout en continuant à délivrer les prestations indispensables.

Nous vous communiquons ci-après les informations et instructions pour les contrôles des habitants.

1. Horaires des guichets du SPOP et prestations délivrées :

Guichets de la division étrangers

Fermeture des guichets à Beaulieu 19.

Une hotline est à disposition au numéro 021 316 49 28 en cas d'urgence et absolue nécessité pour prendre rendez vous pour :

- un visa de retour
- la prolongation d'un visa touristique, d'affaire ou raison médicale pour les personnes dans l'impossibilité de rejoindre leur pays à l'expiration de leur visa

Centrale téléphonique pour le public : uniquement le matin.

Lignes téléphoniques pour les communes (division étrangers) : uniquement le matin.

Centre de biométrie

Nouveaux horaires d'ouverture : lundi et jeudi, de 8h à 12h.

Un rendez-vous est obligatoire pour l'établissement d'un **passport et/ou d'une carte d'identité**.
Les rendez-vous se prennent uniquement en appelant le call-center au n°

0800 01 1291 de 9h à 12h
ou en envoyant un courriel à info.passeport@vd.ch

- Enregistrement des données biométriques destinées aux titres de séjour des ressortissants d'Etats-tiers :

Indication des nouveaux horaires sur les invitations à se rendre au centre de biométrie pour les 1^{ers} permis.

Pour les renouvellements des permis C, un délai pour se présenter au Centre de biométrie sera indiqué sur l'invitation (à partir du 1^{er} juin).

L'invitation atteste de la validité du permis. Pour autant, elle ne constitue pas un document de voyage et ne permet à elle seule de voyager.

Secteur des naturalisations :

Guichet et centrale téléphonique fermés

Les communes souhaitant contacter le secteur des naturalisations doivent envoyer un courriel à info.naturalisation@vd.ch

Des informations seront adressées la semaine prochaine aux communes concernant les délais de traitement des dossiers de naturalisation (phase communale). Cela étant, les communes peuvent déjà prendre note d'annuler les rendez-vous avec les administrés (rapports d'enquête, test et auditions) jusqu'au 19.04.

Etat civil :

Les communes peuvent contacter l'état civil uniquement par mail à l'adresse suivante : etatscivil.moudon@vd.ch

Pour le public, depuis le 17.03.2020, tous les rendez-vous prévus à l'Etat civil sont annulés pour une durée encore indéterminée et aucun nouveau rendez-vous ne sera pris jusqu'à nouvel avis.

Le call center de l'Etat civil sera fermé et une hotline est mise en place dès mardi 17.03.2020 exclusivement pour les cas d'urgence suivants :

- Célébration de mariages et partenariats in extrémis
- Rapatriement de corps
- Reconnaissance in extrémis

Hotline : 021 557 07 22 (08h00-11h30 et 13h30-15h00)

Pour toute autre demande, le public peut adresser un email à :

etatscivil.cantonal@vd.ch

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat civil reprendront contact en temps voulu avec les personnes dont les rendez-vous ont été annulés.

Les commandes d'acte en ligne sont sans changement.

2. Instructions pour les Contrôles des habitants

Pour rappel, le SPOP continue à traiter les dossiers (octrois, renouvellements etc.) en privilégiant le télétravail de ses collaborateurs.

Les permis papier UE/AELE sont toujours envoyés aux communes par le SPOP sans changement.

Les guichets des administrations communales sont en principe fermés. Des exceptions peuvent être autorisées par les municipalités après consultation du préfet.

Dès lors nous vous remercions d'appliquer les directives suivantes :

2.1 Dispense de la présence personnelle des habitants au guichet dans les cas suivants :

Lors de l'arrivée :

- de Suisses
- d'étrangers arrivant de Suisse
- de primo-arrivants

Lors des renouvellements de permis :

- C
- B
- B étudiant
- L
- G

Si le dossier le justifie, la commune pourra convoquer la personne au guichet à l'issue de la fermeture du guichet et/ou de la fin de l'état d'urgence sanitaire.

2.2 Remise des permis

La commune peut envoyer le permis par courrier postal (à la charge de la commune).

3. Envoi des dossiers au SPOP (primo et renouvellement)

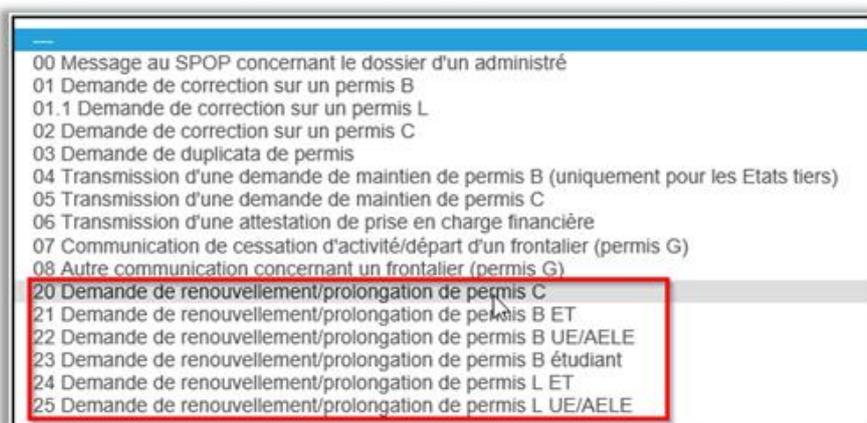
3.1 Primo

Nous remercions les communes de privilégier l'envoi de dossier par voie électronique sur la zone de dépôt (voir tutoriel sur Geststar_com).

3.2 Renouvellement et prolongation

A partir d'aujourd'hui, privilégiez la solution électronique !

Ces types de demandes vous permettent de transmettre au SPOP par voie électronique les demandes de renouvellement/prolongation de permis pour étranger (B, C, B Etudiant, L et G), comme pour les autres formulaires structurés déjà existants, directement depuis le dossier de l'administré (voir ci-dessous)



4. Entrée en vigueur

La présente Directive entre immédiatement en vigueur et jusqu'à nouvel avis.

Les horaires et instructions sont susceptibles de modification en tout temps selon l'évolution de la situation.

Dans ce cas vous serez informés dans les meilleurs délais par le SPOP. Consultez régulièrement les actualités Geststar_com pour vous tenir informé.

Tout en vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Préposé-e-s, à l'expression de nos sentiments distingués.

Stève Maucci
 Chef de service

Pour information :

Union des communes vaudoises (UCV)
 Association des communes vaudoises (AdCV)
 Association vaudoise des contrôles des habitants (AVDCH)
 Préfectures
 Direction générale de la fiscalité - Cellule « Registres – LHR »
 Service des communes et du logement (SCL)
 Secrétariat général de l'ordre judiciaire OJ
 Brigade Migration Réseaux Illicites (BMRI)
 Service de l'emploi, Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs (CMTPT)
 Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP)
 Police cantonale du commerce
 Archives cantonales